

Sécurité routière: indicateur de vitesse des véhicules à moteur à 2 ou 3 roues (modif. direct. 92/61/CEE)

1998/0163(COD) - 12/01/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roger BARTON (PSE, RU), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive (procédure sans débat).